

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET 2022

I. Le cadre général

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif (CA) et au budget primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet des communes www.assas.fret guzargues.com et peut également être consultée à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Le CA retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année N-1 soit 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité.

Le BP constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité pour l'année N soit 2022.

Ces éléments sont présentés en sections de fonctionnement et d'investissement, et par chapitres. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux et la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen et long terme. Elle a vocation à préparer l'avenir.

II. Le compte administratif 2021

Le CA 2021 a été voté le 12 avril 2022 par le Conseil Syndical à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rappel des éléments prévisionnels du budget 2021 en incluant les décisions modificatives au cours de l'année 2021 :

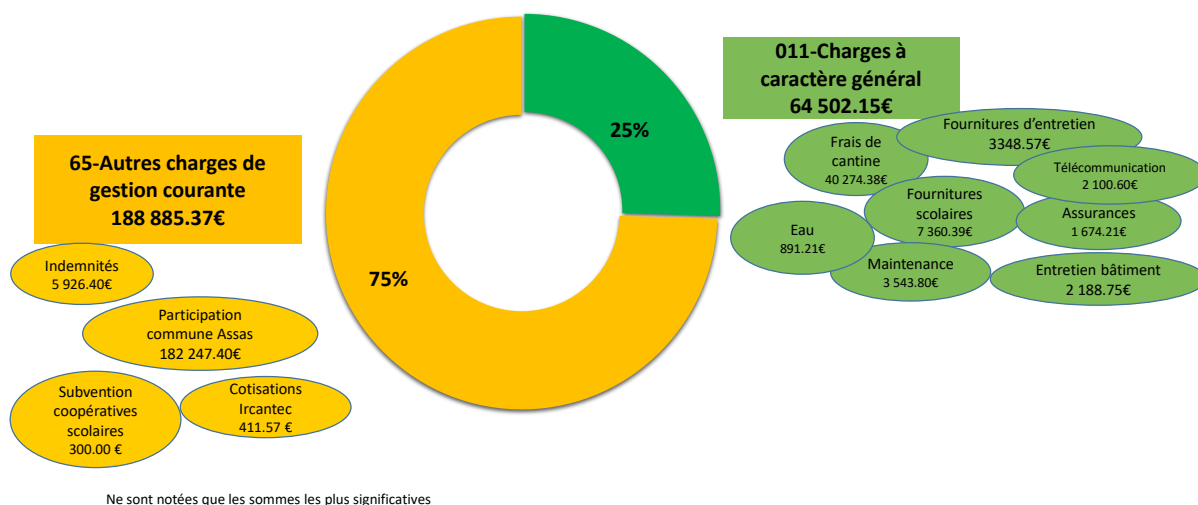
Section de Fonctionnement	263 625,13 €
Section d'Investissement	14 601,60€

a. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées de trois postes principaux : les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante, les charges exceptionnelles.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des protocoles sanitaires. Certaines lignes de dépenses ont été plus importantes que prévu comme notamment les produits d'entretien, les dépenses d'énergie.

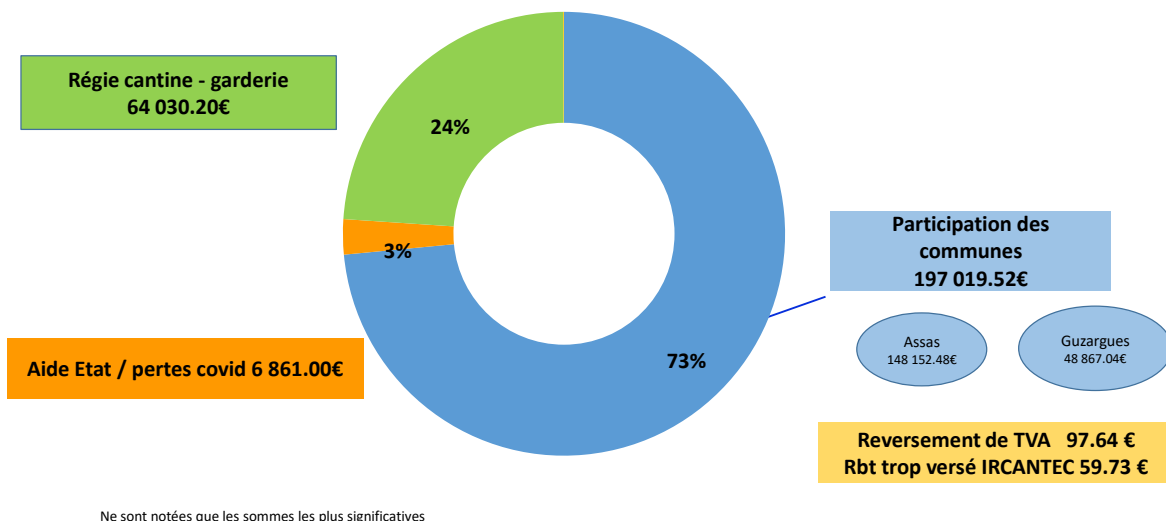
Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **253 387,52 €** réparties comme suit :



b. Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent à la participation des communes, les recettes de la cantine et de la garderie, les produits exceptionnels et le Fonds de compensation de la TVA.

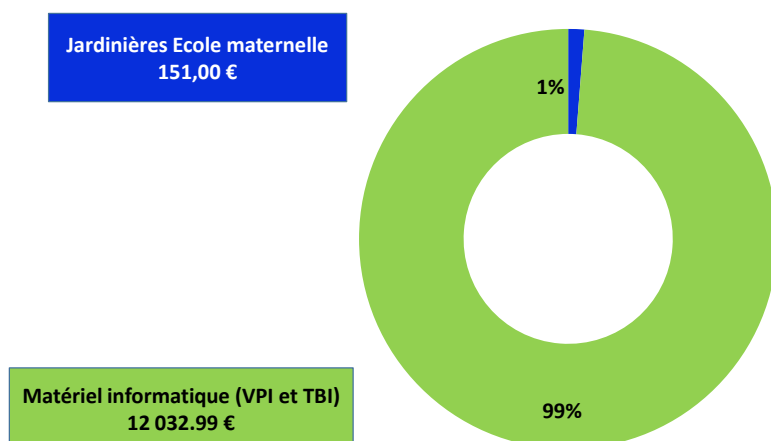
Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **268 068,09 €** réparties comme suit :



c. Les dépenses d'investissement

En 2021 outre les jardinières pour l'école maternelle, le projet d'école numérique a été réalisé avec les achats d'ordinateurs portables (8), de tableaux blancs interactifs, ... L'école est équipée entièrement en vidéoprojecteurs.

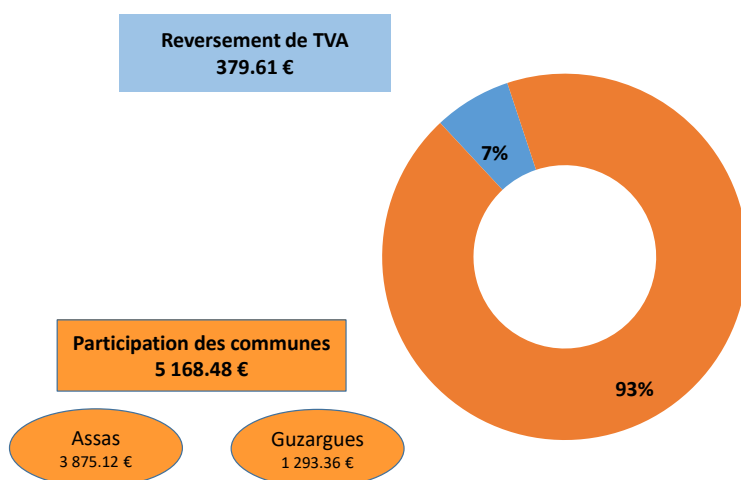
Les dépenses d'investissement 2021 représentent **12 183,99 €** réparties comme suit :



d. Les recettes d'investissement

Trois types de recettes coexistent. D'une part, la participation des communes, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement et le Fonds de compensation de la TVA. En 2021, nous devons percevoir une subvention du Rectorat dans le cadre du Label Ecoles Numériques. La subvention n'a toujours pas été versée.

Les recettes d'investissement 2021 représentent **5 548,09 €** réparties comme suit :



III. Le budget primitif 2022

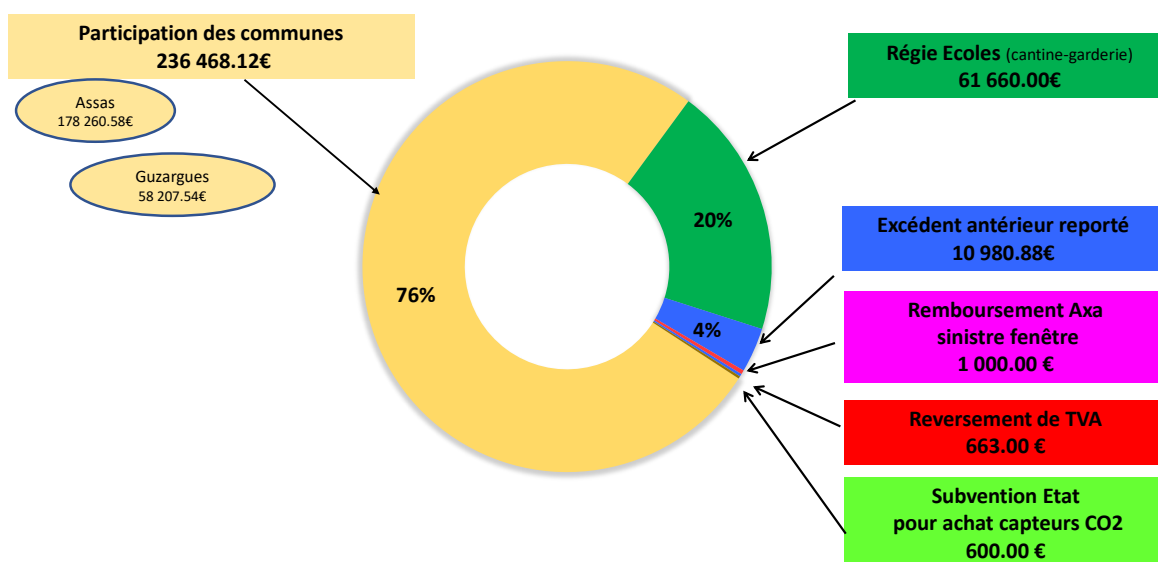
Le budget primitif 2022 (voté le 12 avril 2022 à l'unanimité) poursuit les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, de mobilisation des subventions pour mener à bien les projets d'investissement.

Il est à souligner qu'au BP, contrairement au CA, il ne s'agit que de prévisions et de limites budgétaires fixées. A ce titre, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

a. Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent à l'excédent antérieur reporté auquel s'ajoutent la participation des communes, les recettes de la cantine et de la garderie et le reversement de la TVA, et d'autres recettes.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **311 372,00 €** réparties comme suit :



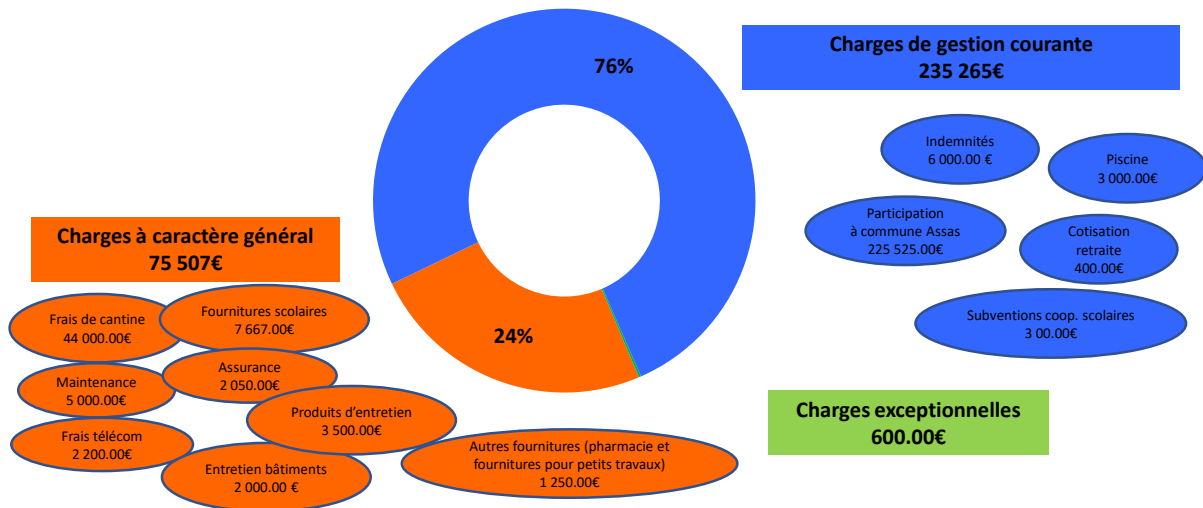
b. Les dépenses de fonctionnement

Elles correspondent aux différentes charges à caractère général (frais de cantine, fournitures scolaires, produits d'entretien,...), aux charges de gestion courante et aux charges exceptionnelles.

En 2022, les charges ont fortement augmenté par rapport à 2021 : forte augmentation des fournitures, augmentation de la prime d'assurance due à la prise en compte du nouveau matériel informatique ; le versement à la commune d'Assas est important du fait, notamment, de l'augmentation des frais du personnel dû à une réorganisation, aux remplacements.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **311 372,00 €** réparties comme suit :

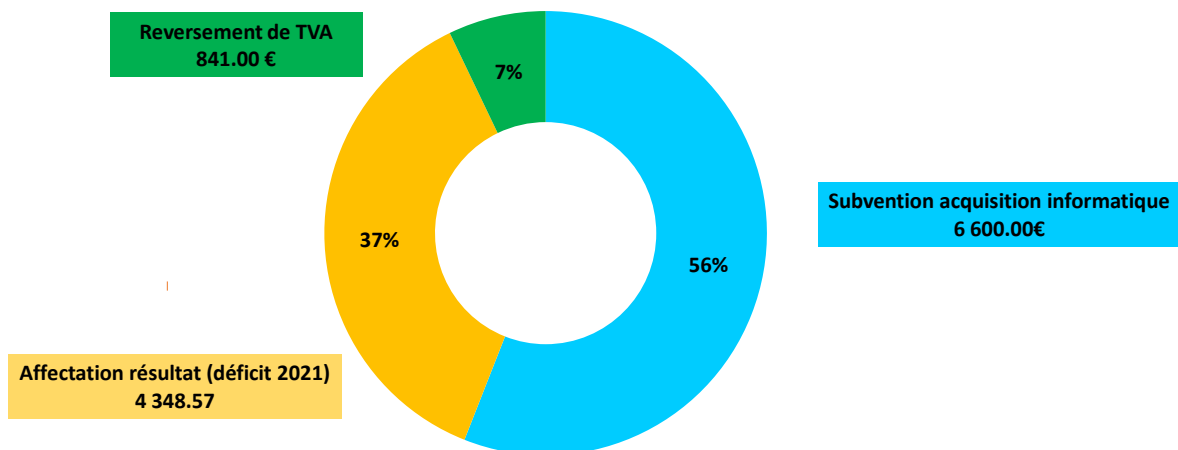
Ne sont notées que les montants significatifs



c. Les recettes d'investissement

Elles proviennent pour 56% de la subvention de l'Education nationale qui aurait due être perçue en 2021, de la compensation du déficit d'investissement 2021 et du reversement de la TVA. En 2022, étant donné que la participation des communes d'Assas et de Guzargues pour la section de fonctionnement a fortement augmentée par rapport à 2021, il a été décidé de ne pas faire appel à leurs participations pour l'investissement.

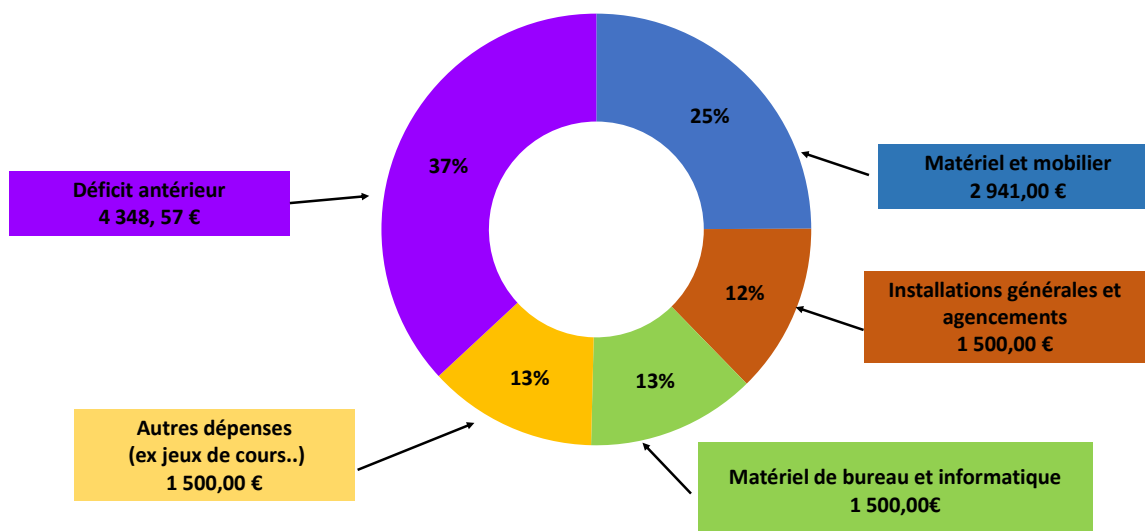
Les recettes d'investissement 2022 représentent **11 789,57 €** réparties comme suit :



d. Les dépenses d'investissement

En 2022, au vu des recettes d'investissement prévues, il a été prévu de ne pas faire de gros investissement mais de prévoir des achats de mobilier, des améliorations d'agencements des locaux, ...

Les dépenses d'investissement 2022 représentent **11 789,57 €** réparties comme suit :



Récapitulatif des participations des communes d'Assas et Guzargues

FONCTIONNEMENT

	Elèves				PARTICIPATION ANNUELLE	
	2021	2022	Ecart	%	2021	2022
ASSAS	95,5	98	2,5	75,38	148 152,47	178 260,58 €
GUZARGUES	31,5	32	0,5	24,62	48 867,05	58 207,54 €
TOTAL	127	130			197 019,52	236 468,12 €

INVESTISSEMENT

	HABITANTS				PARTICIPATION	
	2021	2022	Ecart	%	2021	2022
ASSAS	1 549	1 530	-19	74,85	3 875,10	0,00
GUZARGUES	517	514	-3	25,15	1293,37	0,00
TOTAL	2 066	2 044	-22		5 168,47	0,00

La participation des communes pour la section de fonctionnement prend en compte le nombre d'enfants inscrits, celle pour l'investissement est fonction du nombre d'habitants.